

IMPORTANT COMMUNIQUÉ

SUITE AUX DEUX RAPPORTS D'INGÉNIEUR DE M. MATHIEU SAVARD EN NOVEMBRE 2019 ET DE M. LUC BABIN EN DÉCEMBRE 2020, LE CONSEIL DE FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES A PRIS LA DÉCISION D'INSTALLER LA CLÔTURE DE SÉCURITÉ AUTOUR DE L'ÉGLISE COMME DEMANDÉ PAR LES ASSURANCES MUTUELLES DES FABRIQUES DU QUÉBEC. COMME VOUS L'AVEZ DÉJÀ REMARQUÉ L'INTÉRIEUR DE NOTRE ÉGLISE EST EN PIÈTRE ÉTAT ET DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LE CONSEIL DE LA FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES AVAIT FAIT CERTAINES RECOMMANDATIONS DEMANDÉES PAR LES ASSURANCES. (LES MARCHES DEVANT L'ÉGLISE ENLEVÉES, DES BANCS INACCESSIBLES À CAUSE DU PLÂTRE QUI TOMBE, ENTRÉE D'EAU DU CLOCHER, LA FERMETURE COMPLÈTE DANS L'ÉGLISE, SEUL LE SOUS-SOL EST OUVERT POUR LES MESSES DOMINICALES.

POUR CONSULTATION PUBLIQUE, TOUS LES DOCUMENTS SONT SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES. (RAPPORTS D'INGÉNIEUR, RECOMMANDATIONS DES ASSURANCES MUTUELLES ETC.). À PARTIR DU 15 MARS 2021, TOUS LES DOCUMENTS SERONT DISPONIBLES À L'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL, AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE POUR CEUX QUI NE PEUVENT PAS LES CONSULTER SUR LE SITE WEB.

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES DOIT SÉCURISER LES LIEUX POUR PROTÉGER TOUS LES PAROISSIENS (ES) ET TOUS LES VISITEURS.

A PARTIR DU MOIS D'AVRIL 2021, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER TOUS VÉHICULES PRÈS DE L'ÉGLISE. LA DATE LIMITE POUR L'INSTALLATION DE LA CLÔTURE EST LE 1ER NOVEMBRE 2021.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

CONSEIL DE FABRIQUE DE BAIE-DES-SABLES



L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec QC G1S 4R5

Téléphone : 418 687-2564 ■ Sans frais : 1 800 463-5276 ■ Télécopieur : 418 687-1056

Date : 2021/01/28

La Fabrique de la Paroisse de
L'Assomption-de-Notre-Dame
90, avenue de la Mer
C. P. 8
Baie-des-Sables (Québec)
G0J 1C0

A l'attention de Mme Liliane Caron

Police no: 00200016F1

Objet: recommandations à la suite du rapport de l'ingénieur

Bonjour Mme Caron,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique, prenez note qu'à la suite de la réception du rapport de l'ingénieur, nous vous demandons de nous confirmer par écrit les mesures suivantes considérant que vous ne pouvez installer pour le moment, la clôture de 2 mètres autour de l'église:

- ne pas déneiger afin que la neige soit un obstacle qui freine la circulation autour de l'église à l'endroit identifié par l'ingénieur et maintenir, selon le service des incendies, le déneigement nécessaire pour la sécurité des usagers qui utilisent le sous-sol
- à la fonte des neiges, maintenir une interdiction de circuler avec les mesures nécessaires, tel que tréteaux, blocs de béton, etc, autour de l'église toujours selon l'ingénieur
- nous vous demandons de nous confirmer l'installation de la clôture, tel que demandé par l'ingénieur, avant le 1er novembre 2021, sinon, au prochain renouvellement, des exclusions s'appliqueront à votre contrat d'assurance

Nous demeurons en attente de vos confirmations écrites et nous vous demandons de nous expédier des photos des lieux.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nadine Bellerive
Agent en assurance de dommages
Le Service de Souscription
poste 221
nadine.bellerive@amfq.qc.ca

*** DOCUMENT À ÊTRE SIGNÉ, S.V.P. NOUS LE RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE ***

Signature de l'assuré

Date